

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Risques et environnement, parcours Gestion territoriale des risques naturels et technologiques - SR** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **VELLA Claude**, Maître de conférences, Responsable de la mention Risques et Environnement

Membres :

- **RODITIS Jean-Christophe**, PAST, Responsable du M2 GERINAT-SR
- **MEULE Samuel**, Maître de Conférences

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.



Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université